



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 9 septembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pépin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

**RÉSOLUTION: 2024-09-313 / DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE SABLE D'HIVER**

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la voirie de la municipalité de Saint-Valère de se prémunir du sable en vue de la poursuite de ses services surtout en temps hivernal;  
**CONSIDÉRANT** les prescrits de l'article 7 du Règlement de la gestion contractuelle 382-2021 de la municipalité de Saint-Valère;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu:

- **QUE** le conseil autorise le directeur général monsieur Karl Péguy Saint-Fort à solliciter des soumissions sur invitation pour l'achat de sable pour la saison hivernale 2024 pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère.
- **QUE** les soumissions soient cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **SOUMISSION FOURNITURE DE SABLE D'HIVER** ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère,  
ce **13 septembre 2024**.

Karl Péguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier